



**Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »**

Le Temps de l'histoire

13 | 2011

Les "bagnes d'enfants" en question

---

## « L’Affaire Polac » : Chronique d’une dénonciation de la violence institutionnelle

*The “Polac Affair”: chronicle of a denunciation of institutional violence*

Sophie Victorien

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3234>

DOI : 10.4000/rhei.3234

ISSN : 1777-540X

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Pagination : 101-116

ISSN : 1287-2431

### Référence électronique

Sophie Victorien, « « L’Affaire Polac » : Chronique d’une dénonciation de la violence institutionnelle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 13 | 2011, mis en ligne le 30 décembre 2013, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3234> ; DOI : 10.4000/rhei.3234

---

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© PUR

---

# « L’Affaire Polac » : Chronique d’une dénonciation de la violence institutionnelle

*The “Polac Affair”: chronicle of a denunciation of institutional violence*

Sophie Victorien

---

- 1 L’émission *Droit de Réponse* animée par Michel Polac<sup>1</sup> a pour thème le 6 octobre 1984 « la Direction de l’Action sanitaire et sociale (DASS) et son action ». Grâce à la présence de plusieurs témoins sur le plateau, le présentateur dénonce à la fois les incohérences de celle-ci, en prenant la défense entre autres d’une nourrice en conflit avec l’administration, et la violence de certaines institutions. Michel Polac attaque non seulement la DASS, l’Éducation surveillée, mais aussi des directeurs de foyers et des éducateurs d’établissements privés. L’émission vient ainsi bousculer l’apparente harmonie qui régnait au sein d’un internat de rééducation pour jeunes caractériels âgés de sept à seize ans : le Logis Saint-François. Cette institution créée au sortir de la seconde guerre mondiale et située à la campagne en Seine-Maritime, jouissait jusqu’alors d’une solide réputation même si quelques difficultés de fonctionnement avaient déjà surgi dans les années 1970. Michel Polac s’appuie notamment sur les témoignages des anciens psychiatre et psychanalyste du Logis Saint-François qui lui ont remis un dossier adressé depuis l’automne 1983 à diverses administrations régionales et nationales concernant de mauvais traitements qui auraient été infligés aux pensionnaires par les éducateurs et le directeur de l’établissement. S’ensuit une campagne de presse relayant ces accusations et perturbant fortement le personnel et les enfants qui voient défiler dans l’établissement des journalistes, des enquêteurs et des inspecteurs. Dès lors, les actions de soutien des organismes de tutelle, des juges pour enfants, des familles et des anciens pensionnaires ne se font pas attendre tout comme les plaintes pour diffamation déposées par l’association et un éducateur technique directement visé par ces accusations dont l’origine serait peut-être à chercher davantage dans un conflit de personnes.

- 2 Ainsi, le dépouillement de la presse et les archives du Logis Saint-François, permettent de nous pencher sur la manière dont les journaux s’emparent de « L’Affaire Polac » ou « L’Affaire du Logis », sur les ressorts de celle-ci et sur les conséquences de cette « notoriété involontaire » sur le fonctionnement de l’établissement. En effet, ce scandale aura permis au Logis Saint-François de mieux faire connaître son rôle et son utilité, mais aussi d’engager véritablement, à l’instar de plusieurs établissements de cette génération, une nécessaire réforme en profondeur de ses méthodes éducatives dont témoigne *Le Livre du Logis* paru en 1996<sup>2</sup>.

## L’émission Droit de Réponse : « Sans famille »

### La mise en accusation de la DASS

- 3 Le 6 octobre 1984, l’émission télévisée *Droit de Réponse, l’esprit de contradiction* diffusée à 22h10 sur la première chaîne se propose sous le titre « Sans famille » de traiter de l’action de la DASS qui a alors en charge près de six cent mille enfants. L’introduction de son présentateur, Michel Polac, renseigne un peu plus sur l’objet de son émission :

« On aurait pu aussi intituler cette émission “ Chiens perdus sans collier ”, d’après le titre de Gilbert Cesbron<sup>3</sup>. On pourrait rappeler le titre ancien de la DASS, c’est-à-dire l’Assistance publique, qui a eu une réputation très fâcheuse autrefois. On pourrait aussi parler de la chape de silence qui entoure ce problème des enfants de la DASS, car je crois qu’il n’y a pratiquement jamais eu d’émissions à la télévision sur ce sujet et beaucoup de journaux ont dit avoir reculé devant la difficulté de trouver des témoignages car c’est en cette matière le règne du secret. C’est le dossier le plus pénible et peut-être le plus scandaleux que nous ayons eu entre les mains. Nous avons reçu des centaines de lettres et toutes seraient à lire car toutes dénoncent des choses qui sont inadmissibles au XX<sup>e</sup> siècle en France. La DASS est un organisme qui s’occupe de six cent mille enfants qui ont malheureusement souvent, je ne dis pas tous, des problèmes. Vous savez très bien que le droit de réponse n’est pas là pour dire tout va bien, car il se passe des “ choses ” dans les univers de la DASS mais il y a aussi des choses remarquables, il y a des gens remarquables, il y a des éducateurs, des assistantes sociales, des fonctionnaires qui font un travail magnifique : il y a aussi malheureusement des gens qui ne font pas leur métier comme ils devraient le faire, mais surtout il y a des enfants qui souffrent à cause de cette situation et nous sommes là pour la dénoncer<sup>4</sup>. »

- 4 Il s’agit donc pour Michel de Polac, de briser le silence qui entoure la prise en charge des enfants de la DASS et de « dénoncer » les incohérences et les violences institutionnelles qui ont pu avoir lieu dans le cadre de l’action de cette « lourde administration » pour reprendre les termes du présentateur<sup>5</sup>. Pour ce faire, se succèdent sur le plateau de télévision plusieurs invités venus apporter leurs témoignages. Outre la chanteuse Nicoletta, pensionnaire pendant plusieurs années dans un Bon Pasteur<sup>6</sup>, et le cas évoqué par le présentateur, de Jean-Claude, déficient mental placé chez une comtesse où il était maltraité et soumis à diverses corvées, deux dames âgées, sœurs jumelles, confiées enfants dans des familles différentes, illustrent par leur parcours jonché par les séparations à répétition, ce que Michel Polac nomme un « caprice administratif<sup>7</sup> ». Les témoignages sont accablants et soulignent de manière implacable les insuffisances et les erreurs de la DASS.
- 5 Cependant, les moyens accordés à la défense sont limités. Ainsi, l’administration mise en cause est représentée dans cette émission principalement par Mme Girard, directrice de

l’Action sociale, mais ses prises de paroles sont contredites régulièrement par le présentateur lui-même ou perdues parmi les interventions des invités au cours de ce débat animé.

- 6 L’objet de cette émission est également pour Michel Polac de défendre des causes qui lui tiennent à cœur, à l’instar du combat d’une nourrice habitant un village près de Louviers dans l’Eure. Celle-ci se bat depuis plusieurs mois pour adopter un petit garçon de cinq ans qu’elle a en charge depuis l’âge d’un mois et pour modifier la décision prise par le Conseil de famille de la direction départemental des affaires sanitaires et sociales (DDASS) qui a refusé sa demande et préconisé son adoption par un autre couple plus aisé. Cette « lutte du pot de terre contre le pot de fer<sup>8</sup> » semble perdue pour la nourrice et ce, malgré le soutien de Georgina Dufoix, secrétaire d’État à la Famille puis ministre des Affaires sociales et de la Solidarité, et la récente loi du 6 juin 1984, relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l’enfance, et au statut des pupilles de l’État, dont les décrets d’application seront promulgués en août 1985. Cette loi qui reconnaît entre autres les droits des familles et modifie la composition des conseils de famille, s’inscrit dans le droit-fil du rapport Bianco-Lamy de 1980 qui, tout en soulignant les lacunes de la prise en charge par l’Aide sociale à l’enfance (ASE), met en avant la nécessité de prendre en compte la parole des enfants et des proches. Cette loi du 6 juin 1984 est influencée d’ailleurs par plusieurs affaires qui ont agité l’ASE, dont celle de cette nourrice, Mme Tamburini qui obtiendra par la suite finalement gain de cause<sup>9</sup>. Comme le remarque Anne Daguerre, cette affaire illustre le rôle important des médias non seulement dans la résolution du litige qui opposait la nourrice à la DDASS mais également dans le changement de perception du rôle des nourrices, dans l’implication des politiques – le ministre ira même jusqu’à bloquer la demande d’adoption de la tierce famille –, et sur la législation, en accélérant l’élaboration et en orientant le contenu de la loi du 6 juin 1984<sup>10</sup>.
- 7 La démonstration de Michel Polac ne s’arrête pas là et les témoignages suivants apportent en quelque sorte « le coup de grâce » en pointant du doigt les dysfonctionnements et scandales supposés dont certains établissements privés, financés par les DDASS, seraient le théâtre, notamment un internat de rééducation en Seine-Maritime.

## La Haute-Normandie a les honneurs de l’émission

- 8 Comme le souligne un des quotidiens locaux, *Le Progrès de Fécamp*, et ce dès le lundi 8 mars 1984, la Haute-Normandie se distingue par ses « mauvais exemples » concernant le placement des enfants pris en charge par la DDASS, non seulement dans des familles d’accueil mais également dans des institutions privées :
- « Bien malgré elle, la Haute-Normandie avait samedi les honneurs de l’émission-choc du samedi soir sur TF1, avec un “ Droit de réponse ” consacré aux Directions départementales de l’action sanitaire et sociale (DDASS).  
Si plusieurs des nombreux invités de Michel Polac devaient, par des témoignages écrasants, renforcer la mauvaise image de marque de l’Assistance publique du passé, d’autres n’hésitaient pas à décrire des pratiques actuelles de sévices corporels, honteuses et scandaleuses pour leurs auteurs<sup>11</sup>. »
- 9 D’anciens membres du personnel d’un internat de rééducation, le Logis Saint-François, situé près de Fécamp (Seine-Maritime), présents sur le plateau sont venus témoigner des violences qui ont été commises dans cet établissement destiné à des mineurs délinquants ou en danger de sept à seize ans. Sont présents notamment un psychiatre et une

psychanalyste qui ont transmis à Michel Polac un dossier qu’ils avaient adressé à l’automne 1983 au tribunal du Havre et à diverses administrations régionales et nationales. Ce dossier fait état de sévices et de mauvais traitements infligés sur les pensionnaires<sup>12</sup>. Selon le témoignage d’une éducatrice, des enfants auraient été victimes en 1980 au cours d’un camp de vacances en Bretagne de « châtiments d’un autre temps<sup>13</sup> ». Des enfants auraient été mis à genoux, un bâton derrière le dos et des boules de pétanque derrière les genoux. Des garçons en pyjama et pieds nus ont été obligés de marcher dans la cour car ils n’arrivaient pas à dormir et avaient fait du chahut dans les dortoirs. Elle déclare également avoir vu un moniteur frotter l’avant-bras d’un enfant à l’aide d’un Scotch-Brite pour lui retirer son tatouage<sup>14</sup> jusqu’à provoquer une plaie qui s’est infectée<sup>15</sup>.

- 10 Ces actes scandaleux commis par des éducateurs ne seraient pas isolés et seraient connus du directeur – toutefois absent au cours du camp de vacances –, comme le laisse supposer l’intervention d’un étudiant grec en psychologie qui a fait un stage dans l’internat de rééducation. Il raconte par exemple comment un éducateur a « torturé » un enfant qui ne voulait pas rester à table au cours d’une fête de Noël, lui tirant les oreilles et le cou. Selon lui, les coups de poing, de pied ou les enfants cognés contre les murs sont une pratique quotidienne ; la loi de la violence – psychique et physique – règne dans l’établissement : à la violence des enfants répondrait celle des membres du personnel.
- 11 Face à ces témoignages imprimant dans les esprits des téléspectateurs des images difficilement supportables, le doute ne semble pas permis quant à la véracité des propos :
- « Il y avait, pour asséner de telles accusations, non pas des enquêteurs d’occasion, des détectives de ragots, mais bien des professionnels de l’éducation, des spécialistes... qui plus est, affirmaient avoir vécu ce drame de l’intérieur et apportaient ainsi des témoignages concrets, palpables, criants de vérité<sup>16</sup>. »
- 12 De plus, la défense, comme le remarquent d’ailleurs les journaux, est des plus faibles. Le directeur ou les éducateurs mis en cause ne sont pas présents sur le plateau. Seule Mme Girard, directrice de l’Action sociale, tente de répondre aux propos qui viennent d’être tenus. Mais elle ne peut véritablement s’exprimer car le présentateur de l’émission s’empresse de la contredire à nouveau au sein d’un brouhaha qui clôt comme souvent l’émission. Dès lors, un scandale vient d’être porté sur le devant de la scène poussant les médias et en particulier les journalistes de la presse écrite à enquêter sur les dessous de cette affaire qui a indigné voire horrifié les téléspectateurs, et à dénoncer à leur tour la violence qui serait érigée en système au Logis Saint-François.

## Une nouvelle campagne de presse contre les bagnes d’enfants ?

### Les journalistes enquêtent

- 13 Dès le lundi 8 octobre 1984, la presse locale s’empresse de relayer les propos tenus au cours de l’émission *Droit de réponse* et de tenir informés ses lecteurs du scandale qui agite la DDASS et le Logis Saint-François. « L’Affaire Polac » ou « L’Affaire du Logis » fait désormais régulièrement la une des journaux régionaux et ce, principalement pendant quinze jours. Les journalistes semblent déterminés dans un premier temps à faire éclater la vérité et à se lancer dans une véritable enquête de terrain à l’image de la campagne contre les « bagnes d’enfants » menée dans les années 1930<sup>17</sup> :

« Dossier douloureux. Dossier scandaleux ? On peut tout dire de “ Droit de réponse ”, tout en penser. Dire, penser que cette émission est partielle, et a trop forte odeur de provocation et de vitriol. Mais quand, de dessous les oripeaux de l’exhibitionnisme intellectuel, surgit une telle accusation... il est bon, il est obligatoire même de mettre au rencard ses opinions télévisuelles. [...]

Ce que l’on veut savoir, c’est si oui ou non, ces enfants du Logis Saint-François vivent comme au temps des premiers balbutiements de l’Assistance publique ? Savoir s’ils sont frappés, battus, matraqués, saoulés de coups pour refus d’obéissance ou rébellion à l’ordre établi. Et ce ne doit pas être difficile à savoir. Il suffit d’une enquête officielle. Il suffit de le vouloir aussi. Mais qui peut oser dire au grand jour qu’il ne la veut pas<sup>18</sup> ? »

14 Or, l’étude des articles publiés au cours de ces deux semaines notamment dans le quotidien local *Le Progrès de Fécamp* qui appartient au même groupe de presse que *Paris Normandie*, est fort instructive quant à la démarche des journalistes. Ainsi, le ton au départ accusateur devient rapidement plus nuancé jusqu’à adopter une position plutôt sceptique voire gênée vis-à-vis des accusations de sévices portées à l’encontre du Logis Saint-François.

15 Après avoir exposé dans un premier temps le déroulement de l’émission de Michel Polac, les journalistes de la presse écrite, des radios et de la télévision entreprennent de rencontrer les protagonistes de cette affaire. Certains vont même se renseigner sur place, à l’instar des enquêteurs et des inspecteurs mandatés par les administrations et la justice, visitant le Logis Saint-François et interrogeant les personnes impliquées, certes avec l’accord du directeur<sup>19</sup>, mais perturbant aussi la vie de l’établissement et de fait la cinquantaine de pensionnaires, qui se manifestent en montant par exemple sur les toits ou en fuguant :

« La rentrée scolaire se présentait sans grosses difficultés tant du côté personnel que des enfants.

Le travail thérapeutique avec médecins et psychologues s’accroissait avec l’aide des services extérieurs pour un bon nombre de psychothérapies.

En octobre, l’émission “ Droit de réponse ou Esprit de contradiction ” venait par les déclarations des anciens “Psy” et éducateur bousculer cette belle harmonie en alimentant une campagne de presse mensongère qui perturba énormément les pensionnaires assidus à la lecture du journal local.

La venue des journalistes, des enquêteurs et les inspections remettant en cause périodiquement l’équilibre précaire retrouvé au prix d’une présence multipliée par 3 pour l’encadrement<sup>20</sup>. »

16 Il s’agit donc pour les journalistes de donner la parole à chacun – accusateurs et accusés – et de constater par eux-mêmes si l’internat de rééducation est le lieu de sévices réguliers que la direction cautionnerait. Ainsi, le mardi 9 octobre, *Le Progrès de Fécamp* publie un article intitulé « le Logis Saint-François a “ Droit de réponse ”. Les enfants sont-ils maltraités ? Le psychiatre confirme, les accusés s’indignent ». Les deux journalistes rapportent scrupuleusement la parole de chacune des parties et pour l’un, le compte rendu de sa visite au Logis Saint-François, sans pour autant réussir à déterminer véritablement où se situe la vérité. Les témoignages de chacun sont si opposés et déterminés qu’il leur est impossible de trancher en faveur de l’une ou l’autre interprétation.

17 Le jeudi 11 octobre, *Le Progrès de Fécamp*, publie à nouveau des déclarations confirmant les sévices perpétrés dans l’établissement. Mais au regard de l’interview de Mme Devillers, directrice de la DDASS de Seine-Maritime, la confusion et la perplexité des journalistes ne fait que grandir malgré « le témoignage accablants de deux éducatrices » :

« Pourquoi un si long silence ? et pourquoi de telles révélations si soudaines ? Questions annexes pourrait-on dire, qui viennent après la seule vraie interrogation : où est la vérité<sup>21</sup> ? »

- 18 Les journalistes semblent déterminés à faire éclater la vérité, mais au fur et à mesure de leurs investigations, le doute s’est progressivement instillé dans leur esprit face aux dénégations des responsables du Logis Saint-François et à la levée de boucliers qui se dresse promptement pour défendre l’internat de rééducation. Des voix s’élèvent donc de toutes parts – anciens pensionnaires, parents, voisins, juges, etc. – pour répondre aux accusations et défendre l’établissement mais aussi l’action de la DDASS qui a bien du mal à s’affranchir de la mauvaise image de l’ancienne Assistance publique.

### Les journalistes donnent la parole aux « spécialistes »

- 19 Les organismes de tutelle du Logis Saint-François recevant à la fois des mineurs délinquants et en danger de sept à seize ans, expriment également leur avis par voie de presse. Les juges des enfants du Havre, qui placent par conséquent régulièrement des garçons dans cet internat de rééducation – les enfants relevant de décision de justice représentent les trois quarts de l’effectif – et le contrôlent périodiquement, « tiennent à apporter un certain nombre de précisions<sup>22</sup> ». Ils s’étonnent que le psychiatre, dont ils soulignent au passage l’absence de diplôme – cette précision revient d’ailleurs à plusieurs reprises dans les propos des défenseurs du Logis Saint-François comme pour mettre en doute de manière détournée la crédibilité de ses propos –, ne leur ait pas signalé auparavant les sévices en question alors qu’il était soumis à l’obligation de le faire. Ils ajoutent qu’ils n’ont jamais eu vent de mauvais traitements par les familles ou les garçons :

« Il convient de souligner qu’à l’époque, ni les mineurs, ni leurs familles, parfois bien connues ne se sont jamais manifestés. Or, vous n’ignorez pas que les placements sont réexaminés périodiquement avec les intéressés qui, en tout état de cause, sont toujours reçus par les juges lorsqu’ils en font la demande. Aucune dénonciation, aucun signalement sur des sévices ou des mauvais traitements n’ont été faits<sup>23</sup>. »

- 20 La réponse de la DDASS directement mise en cause au cours de l’émission de Michel Polac, ne se fait pas attendre non plus. Après avoir été interviewée par les journalistes, Mme Devillers, directrice départementale de la Seine-Maritime, fait publier une lettre co-signée notamment par le médecin inspecteur départemental de la Santé, l’assistante sociale chef, et les inspecteurs de l’aide sociale à l’enfance, où elle dénonce l’« absence totale de sérénité et d’objectivité » du présentateur et son « acharnement à attaquer l’administration sans jamais lui donner la possibilité de s’expliquer<sup>24</sup> ». Sans nier les maladresses, les erreurs voire l’existence d’« institutions déviantes », elle reproche principalement à Michel Polac sa « vision manichéenne », sa « présentation injuste et simpliste » et d’entretenir dès lors la méfiance du public à l’égard de la DDASS et de son action.
- 21 Le conseil général de Seine-Maritime et en particulier son président, Jean Lecanuet, sont également accusés par Michel Polac de ne pas avoir entrepris d’enquête au moment du signalement des faits. Il renouvelle d’ailleurs ses accusations dans son livre publié en 1986 où le ton est toujours aussi polémique :

« Chaque DDASS dépend du conseil général de son département. Il aurait donc été du devoir du président du conseil général de Seine-Maritime d’intervenir. Il ne l’a pas fait. Ce président s’appelle Jean Lecanuet<sup>25</sup>. »

- 22 Dès le lundi 8 octobre, une réunion est organisée avec la DDASS par la commission des Affaires sociales et de la Santé du Conseil général<sup>26</sup>. Lors de la première séance de la troisième session du conseil général qui s’est tenue le 15 octobre, les discussions portent autour de l’émission de télévision et la nécessité de voter une motion d’urgence présentée par trois élus du parti socialiste<sup>27</sup>. L’assemblée semble unanime pour s’indigner des attaques portées à l’encontre de la DDASS. Elle souligne la nécessité de déclencher une enquête, mais Jean Lecanuet qui a dû auparavant répondre aux accusations de Michel Polac, précise qu’il n’a pas le pouvoir de le faire et que cette mission revient à l’État. Modifié par le président, le texte suivant est voté par la majorité de droite, le parti communiste et le MRG – le parti socialiste regrettant les modifications apportées à son texte ne prenant pas part au vote :

« La DDASS de Seine-Maritime a été mise en cause dans une récente émission télévisée au sujet d’un des établissements situé dans notre département.

La presse et la télévision régionale s’en sont fait l’écho.

Le Conseil général, sensible à cette situation, entend prendre dans les meilleurs délais toutes dispositions en vue d’informer l’opinion sur la réalité des accusations portées.

À cette fin, il demande au Commissaire de la République de bien vouloir lui faire connaître le résultat des enquêtes administratives que le gouvernement entreprendra<sup>28</sup>. »

- 23 Il ressort également des discussions que l’appui des divers élus au Logis Saint-François est affirmé sans pour autant nier l’existence de problèmes sur lesquels il convient d’enquêter. Pour certains, il est même nécessaire de « témoigner de l’intérêt que l’on porte à cet établissement<sup>29</sup> », intérêt qui se signale ainsi par la « notoriété involontaire » du Logis Saint-François et par un élan de soutien très actif.

## Vers la fin de « l’Affaire du Logis »

### Le « droit de réponse » de la défense

- 24 Le mode opératoire des défenseurs du Logis Saint-François est rapidement, clairement exposé et reste identique au cours des articles de presse. Les responsables de l’internat de rééducation, dans un premier temps fortement soupçonnés par les journalistes de camoufler la vérité, sont décidés à résister aux attaques et à exposer les dessous de « l’Affaire » :

« Les “tortionnaires” redressent la tête et ripostent... Et s’ils n’ont rien à se reprocher, c’est évidemment bien le moins qu’ils puissent faire. Ils parlent de conflits d’adultes, de machinations, de complots, de jalousies, de faits mineurs extrêmement grossis à fin de malveillance. Comme si ces gosses, étaient devenus otages d’une espèce de règlements de compte entre grandes personnes<sup>30</sup>. »

- 25 Pour le directeur de l’établissement, comme pour les autres défenseurs de l’établissement, il n’y a jamais eu de sévices corporels mais « les faits, au départ, sont vrais<sup>31</sup> ». Toutefois, ceux-ci auraient été grossis afin de porter atteinte à l’établissement. Il ne s’agit donc pas pour les accusés de ne pas contester les problèmes de violence qui ont pu surgir en particulier au cours du séjour en Bretagne mais de les réévaluer à leur juste



mesure. Plusieurs explications sont avancées pour comprendre le déroulement des événements à l’origine du scandale porté à l’écran.

- 26 Le directeur ne nie pas que le camp de vacances de l’été 1980, encadré par de jeunes moniteurs et éducateurs et auquel il n’était pas présent, ait été un échec au point de vue pédagogique, ni même les gifles et les coups de pied donnés occasionnellement par le personnel. La maison qui réunit une trentaine d’enfants encadrés par une dizaine de jeunes adultes, a bien été le théâtre de tensions. Le personnel a décidé d’appliquer à la lettre le plan de travail imposé par la direction, lequel exclu d’ailleurs toute utilisation de la violence. Les pensionnaires<sup>32</sup>, certes difficiles comme aiment à le rappeler à plusieurs reprises les responsables du Logis Saint-François, mais également fortement insécurisés par les conditions de vie au cours de ces vacances, ne pouvait manquer de réagir.
- 27 Toutefois, les événements à l’origine des accusations de sévices ne se seraient pas déroulés exactement comme ils ont été exposés au cours de l’émission : ils ont été « monstrueusement » déformés. Par exemple, le garçon avec un bâton dans le dos et les boules de pétanque derrière les genoux, se serait en fait puni lui-même après que les éducateurs l’aient forcé à sortir du dortoir parce qu’il était ivre et empêchait les autres de dormir. Concernant l’histoire du tatouage retiré à l’aide d’un tampon Scotch-Brite, les éducateurs auraient suivi les conseils d’un étudiant en médecine, mais, devant les dégâts, ils auraient arrêtés, sauf que l’enfant aurait poursuivi seul<sup>33</sup>.
- 28 Dès lors, les faits dénoncés principalement par le couple composé de la psychanalyste et du psychiatre auraient donc été délibérément grossis pour nuire à l’établissement dans lequel ils ne travaillent plus depuis 1983. La première a démissionné suite à un conflit avec la direction. Le second a été licencié car il ne pouvait présenter, après plusieurs années au sein de l’internat de rééducation, de diplôme l’autorisant à exercer<sup>34</sup>. Les défenseurs du Logis Saint-François mettent également l’accent sur le témoignage tardif du psychiatre – trois ans après le camp de vacances – et posent la question de savoir pourquoi le psychiatre n’a pas porté plainte au moment des faits<sup>35</sup>.
- 29 Les actions de soutien à l’établissement s’organisent et plusieurs publications sont insérées dans les colonnes des journaux dans ce sens. Des anciens pensionnaires évoquent les années d’après guerre passées dans l’internat de rééducation et l’action de « l’admirable » Madeleine Sicot, fondatrice et première directrice tout en dénonçant le « conflit d’adultes » qui serait à l’origine de « l’Affaire du Logis Saint-François<sup>36</sup> ». Des parents, dont les enfants sont placés dans l’établissement, n’hésitent pas à signer de leur nom des encarts faisant part de leur indignation face aux accusations et assurant que leurs enfants sont très heureux à Thiétreville. « Je trouve que c’est honteux de parler de la sorte publiquement de cet établissement qui est à mon avis irréprochable<sup>37</sup> », s’insurge une mère dont les deux garçons sont au Logis Saint-François. D’autres parents demandent au journal de publier un message où ils affirment ne pouvoir « admettre les mensonges faits sur le Logis Saint-François » précisant que leur « fils, placé depuis trois ans au château, n’a jamais subi de châtiments comme ils sont racontés » et invitent les parents à appuyer leurs dires<sup>38</sup>. De même, dès le vendredi 12 octobre, une pétition organisée à l’initiative de parents mais aussi des habitants en faveur de l’établissement dont ils côtoient régulièrement les enfants par le biais des clubs de sports et diverses activités<sup>39</sup>, est proposée sur le marché de Fécamp et chez des commerçants<sup>40</sup>.
- 30 De plus, le contexte dans lequel a émergé ce scandale semble souligner l’ironie de cette affaire. En effet, elle surgit au moment où justement la direction avait proscrit depuis

plusieurs années l’usage de la violence à l’égard des pensionnaires et tentait de mettre en place un nouveau projet pédagogique mettant en avant la parole et l’idée de réparation. Ainsi, depuis 1979, le directeur avait annoncé que la contrainte physique, les gifles et les « coups de pieds aux fesses » mais également les exclusions définitives et rapides ne devaient plus avoir cours dans l’établissement<sup>41</sup>. Dès 1976, le règlement intérieur de l’établissement précisait qu’il était interdit de priver les enfants de nourriture et que les « sévices corporels étaient rigoureusement interdits » et assimilés à « une faute professionnelle grave<sup>42</sup> ». Toutefois, ces interdits sont difficilement applicables dans un premier temps faute entre autres d’une bonne entente entre la direction et la psychanalyste – les problèmes de pouvoir entre tenants de la psychanalyse et certains éducateurs ne sont pas rares dans les établissements spécialisés – qui aurait permis de travailler sur ce sujet et de proposer aux éducateurs concernés des alternatives à la violence.

- 31 Toutefois, il est vrai que l’internat de rééducation créé en 1946<sup>43</sup> et fonctionnant sur la base du scoutisme et des méthodes actives, est fragilisé depuis le début des années 1970 par la difficulté de succéder – comme pour beaucoup d’institutions de cette génération – à la fondatrice et première directrice du Logis Saint-François, Madeleine Sicot. Son successeur restera peu de temps en place et après une courte expérience de direction collégiale de 1976 à 1978<sup>44</sup>, l’actuel directeur – ancien instituteur – aura beaucoup de mal à s’affirmer et à trouver un *modus operandi* viable permettant de véritablement fonctionner sans l’usage de la violence. Il s’agit aussi après les événements de 1968 et la publication d’ouvrages proposant des méthodes alternatives<sup>45</sup> de tenter pour plusieurs éducateurs d’autres expériences éducatives et de contester les méthodes et les rapports d’autorité traditionnels. Ainsi, ces institutions qui, au sortir de la guerre, étaient présentées comme novatrices et comme le symbole du primat de la rééducation, sont accusées pour certaines d’être les nouveaux bagnes d’enfants<sup>46</sup>. De plus, l’hébergement classique est remis en question également par la volonté des administrations de privilégier les mesures en milieu ouvert, favorisant le maintien du mineur dans son milieu comme le préconise d’ailleurs dès 1980 le rapport Bianco-Lamy.
- 32 Quoiqu’il en soit, les rapports globalement positifs des enquêtes successives et les efforts menés par la direction en collaboration avec deux médecins-psychiatres mandatés par la DDASS à la suite de la démission de la psychanalyste pour enquêter et « remettre l’établissement en ordre sur le plan institutionnel et psychiatrique », ont permis à l’établissement d’élaborer un projet pédagogique cohérent<sup>47</sup>, de continuer son action éducative malgré les menaces qui pesaient sur celui-ci et de résister à la campagne de presse menée à la suite de l’émission *Droit de réponse*, qui de fait, s’essouffle rapidement.

### « L’Affaire du Logis » ne fait plus la une des journaux

- 33 Après quinze jours, alors que « l’Affaire du Logis » est traitée à chaque numéro, plus aucun article n’est publié sur ce sujet qui avait tant suscité l’indignation. Il faut attendre presque un mois pour voir le sujet revenir dans les colonnes des quotidiens mais le ton a complètement changé : la polémique n’est plus à l’ordre du jour. Cet article du 13 novembre 1984 est l’occasion pour le journaliste de revenir sur la manière dont ce sujet a été traité par la presse locale et en particulier *Le Progrès de Fécamp*. Semblant répondre indirectement à certaines critiques, il se sent obligé d’expliquer le sens d’une légende accompagnant une photographie du Logis Saint-François « Presque un château, sans

grilles, ni barreaux » que certains lecteurs avaient mal interprétée, déplorant « l’humour de journaliste ». Mais il insiste surtout sur le fait que les journalistes aient véritablement laissé chacun s’exprimer et en particulier les défenseurs du Logis Saint-François :

« Une affaire dont tous les tenants et les aboutissants ont déjà été largement exposés. Alternativement, nous avons, en nos colonnes, consacré des “ papiers ” relatant les déclarations de ceux qui accusent, comme de ceux qui affirment “ il n’y a pas eu sévices ”, nous avons, même donné le point de vue de ceux qui sont compétents au premier chef : les juges pour enfants, qui avaient accepté de nous accueillir en leurs bureaux du Havre.

Il faut dire que les interprétations des faits et de ce qui a été écrit et dit, sont si différents d’un auditeur ou d’un lecteur à l’autre, que nous en sommes confondus. [...]

Nous avons d’un bout à l’autre de cette affaire, rendu compte des témoignages que nous avons reçus ; nous avons publié un “ compte rendu ” d’une visite que nous avons pu faire à Saint-François où, tout de suite, et nous l’avons dit, on nous a répondu “ Venez quand vous voulez ” ; nous avons aussi dit, quand on nous l’a déclaré qu’il n’y avait eu ni sévices, ni dossiers ouverts à aucun niveau avant l’émission de Michel Polac<sup>48</sup>. »

- 34 De plus, autre fait notable, le journaliste prend d’innombrables précautions pour justifier ce nouvel article consacré à une réunion organisée à l’initiative des parents des garçons accueillis à l’internat de rééducation où sont conviés les familles, le personnel de l’établissement et des personnalités de la région et où les accusations de sévices sont rejetées très clairement :

« Où l’on reparle du Logis Saint-François. Nous pensions, maintenant que des commissions d’enquête sont en cours, que la Justice elle-même est appelée à statuer quant à certains aspects de cette affaire, qu’il était superflu d’en parler davantage. Notamment, pour laisser un peu les enfants en paix ; afin que se rétablisse la sérénité, au moins une certaine sérénité dans cet établissement comme dans d’autres qui assument le même type d’accueil.

Il en a été décidé autrement ; pas par nous, mais par des parents qui ont organisé, samedi après-midi au Théâtre municipal, une réunion d’information à laquelle la presse était conviée.

Puisque les parents des enfants en ont décidé ainsi, revenons donc sur cette (triste) affaire du Logis Saint-François<sup>49</sup>. »

- 35 Après cet article du 13 novembre 1984, « l’Affaire du Logis » disparaît des journaux, à quelques exceptions près. Ainsi en 1986, les résultats des actions en justice menées conjointement par l’Association de Thiétreville et un éducateur particulièrement mis en cause sont relayées par la presse, comme la publication du jugement du tribunal de Rouen condamnant le jeune étudiant en psychologie pour diffamation. Ce silence vient également de la volonté de l’Association qui ne souhaite plus communiquer autour de cette affaire alors qu’elle a dû mener plusieurs actions en justice. Par conséquent, quand l’ouvrage de Michel Polac, *Mes dossiers sont les vôtres*, est publié la même année, les membres du conseil d’administration décident de ne pas diffuser de mise au point à ce sujet<sup>50</sup>.
- 36 L’emballement autour de « l’Affaire du Logis » retombe donc relativement brusquement, faute d’avancées significatives permettant de certifier la véracité des accusations de sévices. De plus, à la suite de la plainte du psychiatre et de l’émission de Michel Polac, plusieurs enquêtes ont été menées par les gendarmes, des inspecteurs de l’Éducation surveillée venus en mission dès le mois de février 1985, mais aussi par l’Inspection générale de l’Action sanitaire et sociale (IGASS). Celles-ci concluent que le

fonctionnement pédagogique n’est pas remis en cause<sup>51</sup>. De surcroît, alors que Le Logis Saint-François était menacé, celui-ci, sort renforcé de ce scandale. En effet, la DDASS avait envisagé pendant un temps sa fermeture, dans le cadre du schéma départemental des établissements sociaux<sup>52</sup>. Seul établissement à vocation départementale et régionale pouvant accueillir des garçons à partir de sept ans faisant l’objet d’une mesure d’éloignement de la famille, il peut ainsi continuer son action, fort des soutiens dont il a pu bénéficier<sup>53</sup>.

- 37 La fin de cette campagne de presse se conclut dans un sens sur le sentiment d’une impasse pour les journalistes quelques peu embarrassés par l’évolution de leur enquête qui n’a pas révélé le scandale escompté. Ils sont aussi surtout préoccupés par d’autres événements qui passionnent et émeuvent désormais les lecteurs, un sujet d’actualité chassant l’autre rapidement<sup>54</sup>.

## Conclusion

- 38 L’émission de Michel Polac sur la DASS – sa dénonciation en particulier des violences commises dans certains établissements spécialisés – aura eu le mérite de rendre public un problème qui se posait à nouveau régulièrement depuis plusieurs années dans le milieu de l’éducation spécialisée où un travail de réflexion s’imposait sur ce sujet. C’est le sens de l’enquête menée à partir de 1981 sur les violences dans les institutions pour enfants et adolescents et dirigée par Stanislaw Tomkiewicz, alors directeur de recherches à l’INSERM et psychiatre, et Pascal Vivet, éducateur et directeur d’un établissement pour enfants, qui a donné lieu à une publication en 1991 préfacée par Georgina Dufoix<sup>55</sup>. Malgré les inspections des organismes de tutelle et l’action des comités de vigilance et d’action pour la protection de l’enfance malheureuse, fondés à partir de 1936 à l’initiative d’Alexis Danan<sup>56</sup>, ils insistent sur la nécessité d’être particulièrement attentif à ce sujet :

« La violence dans une institution est inévitable et naturelle ; c’est pourquoi une vigilance constante y est nécessaire pour la limiter le plus possible. L’institution secrète la violence en réponse aux symptômes de l’usager<sup>57</sup>. »

- 39 La thématique de la violence institutionnelle – physique et psychologique – est en effet récurrente dans les travaux portant sur l’éducation spécialisée et ce, principalement depuis les années 1970, dans un climat de contestation de l’hébergement traditionnel et de confrontation des modes d’éducation. La mauvaise publicité faite au Logis Saint-François, alors que celui-ci peinait à fonctionner sereinement et était menacé de fermeture en cette période d’austérité budgétaire, a curieusement contribué à la fois à son maintien, grâce à la mobilisation de plusieurs personnes, et au renouvellement progressif de ses méthodes pédagogiques. En mettant à jour les dysfonctionnements voire les scandales qui agitent ce secteur, les médias ont permis de faire aboutir certaines affaires jusqu’à inciter parfois les pouvoirs publics à prendre position et à intervenir, comme le souligne le cas de Mme Tamburini. Ainsi, « L’Affaire Polac » souligne la manière dont les médias – en l’occurrence, une émission de débats, la presse et les journaux télévisés essentiellement régionaux – s’emparent régulièrement de « faits divers ». En les mettant en lumière, ils peuvent susciter des débats où s’affrontent les différents protagonistes jusqu’à aboutir si nécessaire à une réforme des pratiques et de la législation.

---

## NOTES

1. *Droit de Réponse*, émission de débats s'apparentant à un « forum » (cf. Patrick CHARAUDEAU, *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Bœck, 2005, p. 184), a été diffusée en direct le samedi soir sur TF1 de 1981 à 1987. Le ton souvent polémique et la liberté de parole des intervenants ont participé au succès de cette émission.
2. Alain ANDRÉ, *De la violence à la responsabilité : histoire et projets d'un institut de rééducation*, Aubenas, Impr. Lienhart, 1996, 201 p.
3. Le roman de Gilbert Cesbron, *Chiens perdus sans collier* (Paris, Robert Laffont, 1954) a été adapté en 1955 au cinéma par Jean Delannoy avec Jean Gabin dans le rôle du juge.
4. Introduction de Michel Polac citée dans Staniclaw TOMKIEWICZ et Pascal VIVET, *Aimer mal, châtier bien. Enquête sur les violences dans des institutions pour enfants et adolescents*, Paris, Seuil, 1991, p. 217.
5. Michel POLAC, *Mes dossiers sont les vôtres*, Paris, Balland, 1986, p. 88.
6. Nicoletta évoque notamment son séjour dans cette institution dans un recueil de souvenirs, publié en 2008 : NICOLETTA, *La maison d'en face*, Paris, Massot Florent, 2008, 272 p.
7. Michel POLAC, *op. cit.*, p. 96.
8. *Le Progrès de Fécamp*, 8 octobre 1984.
9. La ministre interviendra à nouveau pour bloquer le projet d'adoption par une autre famille et le conseil de famille donnera son autorisation pour que la nourrice puisse adopter le petit garçon.
10. Anne DAGUERRE, *La protection de l'enfance en France et en Angleterre 1980-1989*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 149.
11. *Le Progrès de Fécamp*, 8 octobre 1984.
12. Conseil d'administration de l'association de Thiétreville, 15 octobre 1984 (archives privées).
13. *Le Progrès de Fécamp*, 9 octobre 1984.
14. *Le Progrès de Fécamp*, 11 octobre 1984.
15. Michel POLAC, *op. cit.*, p. 92.
16. *Le Progrès de Fécamp*, 9 octobre 1984.
17. Cette campagne de presse menée par Alexis Danan dans les années 1930 a durablement marqué les esprits, contrairement aux campagnes précédentes contre les bagnes d'enfants. Voir notamment Henri GAILLAC, *Les maisons de correction, 1830-1945*, Paris, Cujas, 1970, [rééd.], 1991, p. 259-299 et Jean-Jacques YVOREL, « Les premières campagnes contre les bagnes d'enfants », in Anne-Claude AMBROISE-RENDU et Christian DELPORT (sous la direction de), *L'indignation. Histoire d'une émotion politique et morale, XIXe-XXe siècle*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2008, p. 105-128.
18. *Le Progrès de Fécamp*, 9 octobre 1984.

19. Alors qu’un journaliste téléphone au directeur parce qu’il souhaite venir au Logis Saint-François, ce dernier lui répond : « Venez quand vous voulez, nous n’avons rien à cacher. » *Le Progrès de Fécamp*, 9 octobre 1984.
20. Assemblée générale de l’association de Thiétreville, 17 juin 1985, (Archives privées).
21. *Le Progrès de Fécamp*, 11 octobre 1984.
22. *Ibid.*
23. *Ibid.*
24. *Le Progrès de Fécamp*, 16 octobre 1984.
25. Michel POLAC, *op. cit.*, p. 94.
26. *Le Progrès de Fécamp*, 11 octobre 1984.
27. *Le Havre libre*, 16 octobre 1984.
28. *Le Progrès de Fécamp*, 16 octobre 1984.
29. *Le Havre libre*, 16 octobre 1984.
30. *Le Progrès de Fécamp*, 9 octobre 1984.
31. *Ibid.*
32. Alain ANDRÉ, *op. cit.*, p. 109.
33. *Ibid.*, p. 108.
34. *Ibid.*, p. 104. Le psychiatre contestera ce licenciement et portera l’affaire aux prud’hommes pour procédure abusive.
35. *Le Progrès de Fécamp*, 11 octobre 1984.
36. *Ibid.*
37. *Le Progrès de Fécamp*, 17 octobre 1984.
38. *Le Progrès de Fécamp*, 18 octobre 1984.
39. Bilan de l’année 1984, Association de Thiétreville (Archives privées).
40. *Le Progrès de Fécamp*, 15 octobre 1984.
41. Rapport d’activité du Logis Saint-François, 1988 (Archives privées).
42. Règlement intérieur du Logis Saint-François, 1976 (Archives privées).
43. Sur les débuts du Logis Saint-François cf. Sophie VICTORIEN, *Jeunesses malheureuses, jeunesses dangereuses. L’éducation spécialisée en Seine-Maritime depuis 1945*, Rennes, PUR, 2011, p. 98.
44. Rapport moral du Logis Saint-François, 1977-1987 (Archives privées).
45. L’expérience de Summerhill a reçu en particulier un important écho dans le milieu des éducateurs en France : cf. A. S. NEILL, *Libres enfants de Summerhill*, Paris, F. Maspéro, 1970, 328 p. ; Nathan W. ACKERMAN et alii, *Pour ou contre Summerhill*, Paris, Payot, 1972, 256 p.
46. Voir notamment : François SCHLEMMER (avec la collaboration de Noël Constant), *L’enfant placé. Y a-t-il encore des bagnes d’enfants ?*, Nyon, Éditions Lynx, 1972, 229 p. ; Jacques FRESKO, *Les bagnes d’enfants, Dieu merci, ça n’existe plus !*, Paris, F. Maspéro, 1974, 104 p.
47. Alain ANDRÉ, *op. cit.*, p. 111.
48. *Le Progrès de Fécamp*, 13 novembre 1984.

49. *Ibid.*

50. Conseil d’administration de l’Association de Thiétreville, 28 avril 1986, (Archives privées).

51. Alain ANDRÉ, *op. cit.*, p. 110.

52. Assemblée générale de l’Association de Thiétreville, 17 juin 1985 (Archives privées).

53. Assemblée générale de l’Association de Thiétreville, 25 juin 1984 (Archives privées).

54. Rappelons que les médias seront très mobilisés à cette époque par le meurtre du petit Grégory retrouvé le 16 octobre 1984.

55. Staniclaw TOMKIEWICZ et Pascal VIVET, *op. cit.*

56. *Ibid.*, p. 26.

57. *Ibid.*, p. 225.

---

## RÉSUMÉS

Le 6 octobre 1984, l’émission Droit de Réponse animée par Michel Polac entend dénoncer le fonctionnement et l’action de la DASS. L’émission attaque non seulement cette administration qui a en charge alors près de six cent mille enfants, mais également l’Éducation surveillée, des directeurs de foyers et des éducateurs. Cette émission de débats s’appuie sur le témoignage de plusieurs personnes, présentes sur le plateau de télévision, venues faire part des incohérences de l’administration et des violences institutionnelles notamment dans un internat de rééducation pour jeunes « caractériels » situé en Seine-Maritime. À la suite de ces révélations, les journalistes s’emparent de « L’Affaire Polac » ou « L’Affaire du Logis » en référence au nom de l’établissement mis en accusation, enquêtent, donnent la parole aux différents protagonistes et obligent par conséquent les pouvoirs publics à agir. Cet article se propose donc de s’interroger sur le mode de traitement par la télévision et la presse de cette affaire dont la médiatisation ne sera pas sans conséquence.

On the 6th of October 1984, the TV show “Droit de réponse” - the Right to Answer - hosted by Michel Polac, tried to denounce how the DASS - French Childhood services - was functioning and taking action. Not only did the show attack the administration in charge of around 600,000 children but it attacked Supervised Education, orphanages' directors and youth workers. The debate show gathered testimonies from several people, who were on set, present to share their views on the inconsistencies of the administration and on institutional violence in a rehabilitation boarding school for “disturbed” youths, located in Seine-Maritime.

## AUTEUR

**SOPHIE VICTORIEN**

Docteure en histoire contemporaine, chargée de recherche post-doctorale dans le cadre du programme de recherche ANR Sciencepeine « Sciences, savoirs et exécution des peines en France

au XXe siècle » et secrétaire de rédaction de Criminocorpus. A publié Jeunesses malheureuses, jeunesses dangereuses. L'éducation spécialisée en Seine-Maritime depuis 1945, Rennes, PUR, 2011, 317 p.